

**Appel à candidatures sur les postes à exigence particulière restés vacants
à l'issue de la 1ère phase du mouvement 2019**

A l'issue de la C.A.P.D. Du 11 juin 2019, les **postes à exigence particulière** détaillés ci-après sont vacants à la rentrée 2019.

Les enseignants intéressés par ces postes seront conviés à passer un entretien devant une commission chargée d'évaluer la compatibilité de leur profil et de leurs motivations avec les spécificités et sujétions des missions visées.

Ces entretiens auront lieu les mercredis 26 juin 2019 et 3 juillet 2019 et éventuellement des jours de semaine après la classe. L'horaire de passage devant les commissions de recrutement sera envoyé dans les meilleurs délais **dans le courrier I-Prof** de l'enseignant.

IMPORTANT : Les enseignants souhaitant candidater sur un ou plusieurs postes doivent transmettre leur candidature motivée à la DSDEN des VOSGES - Pôle 1er degré **au plus tard le mardi 18 juin 2019, délai de rigueur.**

A - Principe général de la nomination sur poste profilé

La commission établit un classement des enseignants reçus. L'enseignant obtenant le poste est celui classé en rang n°1.

S'agissant des dispositifs « plus de maîtres que de classes » et pour le poste de Coordonnateur ULIS collège, l'enseignant disposant du plus fort « barème mouvement » après avis favorable de la commission de recrutement obtient le poste.

B - Liste des postes à exigence particulière :

1 - Dispositif « un maître de plus que de classes »

- EEPU Champbeauvert EPINAL
- EPPU Camille Picard LAMARCHE
- ½ EPPU Centre VINCEY + ½ EPPU La Route VINCEY

2 - Adaptation et intégration scolaire des élèves handicapés

- IEN ASH – Enseignant ressource TSA
- IEN ASH – Coordonnateur REP + EPINAL
- IEN ASH - ½ Coordonnateur Unités d'enseignement + ½ ITEP Les Images EPINAL
- IEN ASH - Poste enseignant en milieu pénitentiaire – Maison d'arrêt EPINAL

3 - Adaptation et intégration scolaire des élèves handicapés

– IEN ASH - Coordonnateur ULIS Collège Jules Verne VITTEL

Profil du poste :

Avoir le titre requis (CAPA-SH option D ou CAPPEI).

Il organise le dispositif, adapte l'enseignement, coordonne les différentes actions et modalités de scolarisation suivant le projet déterminé.

Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'IEN ASH

4 – Encadrement pédagogique

- Conseiller pédagogique EPS – Circonscription de Goleby
- ERUN Neufchâteau